Compétences obligatoires :

Délai de prise de compétence imposé par la Loi NOTRe	Intitulé de la compétence	Date de prise de compétence par la Communauté de Communes du Saulnois
1er janvier 2017	Aménagement de l'espace, schéma de cohérence territoriale et schéma de secteur ; plan local d'urbanisme, document d'urbanisme en tenant lieu et carte communale	1er juin 2015 (dispositions de l'article 134 de la loi ALUR du 24 mars 2014)
1er janvier 2017	Développement économique : Création et entretien des zones d'activités + politique locale du commerce et soutien aux activités commerciales. Promotion du tourisme, dont la création d'office de tourisme	Arrêté préfectoral n° 97-DRCL/1-057 du 31/12/1997
1er janvier 2017	Aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil des gens du voyage	
1er janvier 2017	Collecte et traitement des déchets	Arrêté préfectoral n° 2003-DRCL/1-036 du 23/06/2003
1er janvier 2018	Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations (GEMAPI)	
1er janvier 2020	Assainissement : Collectif et non collectif	Arrêté préfectoral n° 2007-DRCLAJ/1-021 du 15/05/2007 (uniquement ANC)
1er janvier 2020	Eau	

Par ailleurs, Monsieur le Président fait part à l'assemblée de l'organisation du prochain séminaire des élus de la Communauté de Communes du Saulnois qui aura lieu le samedi 3 septembre 2016, ayant pour objectif de réfléchir à la prise d'une compétence optionnelle supplémentaire par notre EPCI.

Compétences optionnelles :

La Communauté de Communes du Saulnois exerce d'ores et déjà deux compétences optionnelles rappelées ci-dessous et avant le 1er janvier 2016, notre EPCI devra en choisir une 3ème parmi celles rappelées comme suit :

Délai de prise de compétence imposé par la Loi NOTRe	Intitulé de la compétence	Date de prise de compétence par la CCS
1er janvier 2017	Protection et mise en valeur de l'environnement et soutien aux actions de maîtrise de la demande d'énergie	Arrêté préfectoral n° 97-DRCL/1-057 du 31/12/1997
	Politique du logement et du cadre de vie	Arrêté préfectoral n° 97-DRCL/1-057 du 31/12/1997
	Création, aménagement et entretien de la voirie	
	Construction, entretien et fonctionnement d'équipements culturels et sportifs et d'équipements de l'enseignement préélémentaire et élémentaire d'intérêt communautaire	
	Action sociale d'intérêt communautaire qu'elle peut confier en tout ou partie à un CIAS	
	Création et gestion des Maisons des services publics	
	Politique de ville (si contrat de ville)	CCS non concernée

De plus, Monsieur le Président rappelle à l'assemblée les compétences facultatives exercées par la Communauté de Communes du Saulnois, comme suit

Compétences facultatives :

Intitulé de la compétence	Date de prise de compétence
Distribution d'énergie électrique	Arrêté préfectoral portant dissolution du Syndicat Intercommunal d'Electrification du Saulnois du 20/05/2005
Exercer pour le compte d'une ou plusieurs communes toutes études, missions, gestion ou prestations de services – Facturation spécifique par convention (exercée par la CCS – Ex. ADS ; balayage mécanisé)	Arrêté préfectoral n° 97-DRCL/1-057 du 31/12/1997
Culture et soutien à l'évènementiel	Arrêté préfectoral n° 97-DRCL/1-057 du 31/12/1997
Petite enfance	Arrêté préfectoral n° 2004-DRCL/1-044 du 19/07/2004
Haut débit et NTIC	Arrêté préfectoral n° 2007-DRCLAJ/1-021 du 15/05/2007
SPANC	Arrêté préfectoral n° 2007-DRCLAJ/1-021 du 15/05/2007